

Réf: Dossier 405898

Avis de constitution

SOCIETE « MARIO EXPRESS »

Siège SINFRA TF 338 EN FACE DE LA STATION
CORLAY, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MARIO EXPRESS »

Objet :

- TRANSPORT DE MARCHANDISES ;
- COMMERCE DE MARCHANDISES ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social SINFRA TF 338 EN FACE DE LA STATION
CORLAY, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M CHALHOUB MOUHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-SFR-01-2025-B13-00003 du 22/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2025 du 22/04/2025

